



Commune de Kilstett  
Département du Bas-Rhin  
République française

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MAI 2017

Le Conseil municipal s'est réuni lundi 29 mai 2017 à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

### 1/Elections législatives de 2017 : Mise à disposition gratuite des salles communales pour la campagne électorale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide du principe de mise à disposition, à titre gratuit, des salles communales pour la campagne électorale des candidats aux élections législatives de 2017.

### 2/ Adhésion de la communauté de communes à PAMINA – Modification des statuts

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes du Pays Rhénan consistant en la prise de la compétence facultative suivante sous la rubrique coopération transfrontalière :

« Adhésion au groupement européen de coopération territoriale Eurodistrict PAMINA pour les missions prévues à la convention de coopération dudit groupement ».

### 3/ Avenant à la convention de gestion du centre périscolaire de Kilstett avec l'ALEF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve l'avenant n°1 de la convention de gestion avec l'ALEF de l'accueil de loisirs permanents de KILSTETT :

La convention de gestion de l'accueil de loisirs permanents de KILSTETT entre l'ALEF et la commune de Kilstett est prolongé d'un an maximum et continue du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 août 2018 dans les mêmes conditions.

### 4/ Cadeau de départ en retraite pour une enseignante de l'école maternelle Louise WEISS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'offrir un cadeau d'une valeur d'environ 150 € à une enseignant de l'école maternelle qui part en retraite.

### 5/ Droit d'Ester en justice : Commune de Kilstett contre l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin du 13 mars 2017 portant refus de la déclaration d'utilité publique.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un recours devant le Tribunal Administratif contre l'arrêté du Préfet du Bas-Rhin 13 mars 2017 portant refus de déclaration d'utilité publique du projet de rétablissement de l'accès du sentier de l'Aftertor à la rue du Sous-Lieutenant Maussire à Kilstett et refus de déclaration de cessibilité des parcelles à acquérir pour la réalisation.

**6/ Extension et création de sanitaires aux normes accessibilité handicapés à la Salle de la Musique et de la Culture: marché de maîtrise d'œuvre.**

La commune doit mettre aux normes d'accessibilité handicapé les sanitaires de la Salle de la Musique et de la Culture. Le projet consiste à réaliser une extension de la salle afin d'y créer des sanitaires hommes et femmes aux normes ainsi qu'un local pour une future chaufferie, des vestiaires et un bureau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à AEK architecture de La Wantzenau au taux global de rémunération de 13.90 %.  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

**7/ Extension de la Salle de la Musique et de la Culture : attribution du marché pour la Mission Coordination SPS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'offre de la société DEKRA pour environ 2475.00 € HT soit 2 970.00 € TTC

**8/ Extension de la salle de la Musique et de la Culture : attribution du marché pour la Mission Contrôle technique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Accepte l'offre de la société VERITAS pour environ 3 925.00 € HT soit 4 710.00 € TTC

**9/ Désignation des Jurys d'assises et des citoyens assesseurs pour l'année 2018**

Le Conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale des 6 membres devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel dans le département du Bas-Rhin pour l'année 2018.

**10/ Rapport d'activités 2016 de réseau GDS (gaz)**

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2016 du réseau de gaz de GDS. Il y a 135 points de consommation à Kilstett.

**11/ Droit de préemption urbain**

M le Maire informe le Conseil Municipal que le Président de la Communauté de Communes du Pays rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 16 cessions immobilières.

Le Maire

Gabriel MULLER